

**EXTRAIT :**



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS ( 26 ) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, MM. MELQUIOND, MIS, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. DUMAS, Mme PETIT, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, MM. PREHER, Mme CASSAN-FAUX, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, GUERIN, Mme MERY, M. GANIVELLE, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme BRARD.

POUVOIRS ( 11 ) :

Mme RABUSSIER mandant a pour mandataire M. MEUNIER  
M. MAUDUIT mandant a pour mandataire M. ABELIN  
M. BAUDIN, mandant a pour mandataire M. PREHER  
Mme FARINEAU mandant a pour mandataire Mme LAVRARD  
M. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. DUMAS  
M. BEAUDEUX mandant a pour mandataire M. MIS  
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire M. MELQUIOND  
Mme LEBORGNE mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
Mme COTTEREAU mandant a pour mandataire Mme BOURAT  
Mme METAIS mandant a pour mandataire Mme MERY  
M. AUDEBERT mandant a pour mandataire Mme BRARD

EXCUSES ( 2 ) : M. BARAUDON, Mme PESNOT-PIN

Nelly CASSAN-FAUX a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET : Demande de protection au titre des monuments historiques de l'ensemble immobilier situé au 27 et 29 rue Sully**

*La commune de Châtellerault a acquis de la société d'équipement du Poitou (SEP), le 20 février 2015, un ensemble immobilier formé de deux parcelles cadastrées section CW n°77 et CW n°78 situés 27 rue Sully/4 rue du Cygne Saint-Jacques et 29 rue Sully. Ces bâtiments remarquables sont dans le périmètre du centre ancien de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.*

*Le 17 décembre 2015, la commune a signé un compromis de vente portant sur cet ensemble immobilier avec la société BUILDINVEST MDB, dont l'une des conditions suspensives est la protection des biens au titre des monuments historiques. L'acquéreur s'est engagé à établir à sa charge le dossier qui sera examiné par la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) et le vendeur s'est engagé à le présenter en commission en vue de la protection.*

*Cette propriété développe une surface intérieure exploitable de l'ordre de 1200 m<sup>2</sup>, sur 4 niveaux. Elle comprend une vaste demeure édifiée en 1711 composée de deux bâtiments et d'une tour desservant tous les étages dans le corps principal, au sein duquel on accède depuis un jardin intérieur. Elle est située à proximité de plusieurs constructions notables de la ville (hôtel Sully, église Saint Jacques et Pont Henri IV). Ce très bel hôtel particulier comporte de nombreux éléments architecturaux spécifiques tels qu'un porche d'entrée en pierre de taille avec un portail en bois plein, un jardin "suspendu" et une cheminée sur laquelle est peinte une charité romaine. Une étude architecturale précise en a été dressée en 2012 par Bizouard Pin Architectes.*

*Aussi, la ville est amenée à solliciter sa protection au titre des monuments historiques, afin qu'un tel patrimoine puisse à la fois être restauré, conservé et mis en valeur, en plein centre-ville de Châtellerault.*

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 23 septembre 2016**

**n° 24**

**page 2/2**

\* \* \* \* \*

**VU** les articles L.621-1 et suivants et L.621-25 et suivants du code du patrimoine relatifs au classement et à l'inscription au titre des monuments historiques,

**VU** le compromis de vente entre la commune de Châtellerault et la société BUILDINVEST MDB signé le 17 décembre 2015,

**VU** le courrier de la Direction régionale des affaires culturelles en date du 6 avril 2016,

**CONSIDERANT** que cet ensemble immobilier présente une qualité architecturale exceptionnelle représentative du patrimoine châtelleraudais du XVIIIème siècle,

**CONSIDERANT** que la protection au titre des monuments historiques est nécessaire pour la réitération de la vente par acte authentique au profit de la société BUILDINVEST MDB, qui souhaite par cette voie en gérer la réhabilitation complète.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de solliciter la protection au titre des monuments historiques, de l'ensemble immobilier cadastré section CW n°77 et CW n°78 situé 27 rue Sully/4 rue du Cygne Saint Jacques et 29 rue Sully, auprès de la direction régionale des affaires culturelles.
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette demande.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 30/06/16

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

